

5 août 2024

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, le lundi 5 août 2024 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Steve Roy, M. Michel Blondin, Mme Cathy Bishop, Mme Sylvie Turcotte; formant quorum sous la présidence du maire Serge Tremblay.

Mme Geneviève Boutin, directrice générale, greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M Michel Blondin d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 juillet 2024
5. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 25 juillet 2024
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt des comptes relatifs à la délégation de pouvoir de la direction générale
8. Dépôt confirmation paiement déduction à la source
9. Période de questions sur les comptes
10. Rapport des élus
11. Dépôt certificat registre du 1^{er} août 2024, adoption règlement 450
12. Adoption règlement 446 modifiant le plan d'urbanisme
13. Adoption règlement 447 modifiant le règlement de zonage numéro 327
14. Adoption règlement 448 sur les usages conditionnels
15. Résolution autorisation de dépenser projet FRR volet 4
16. Résolution mise en action politique familiale
17. Résolution Fonds accessibilité
18. Résolution PG Solution/ Sygem

19. Résolution projet stationnement incitatif, phase 1, projet MRC
20. Résolution appel de soumission déneigement des chemins privés
21. Résolution dépôt demande Nouveaux Horizons, 25 000\$
22. Résolution mandat DHC Avocats
23. Résolution inspection bâtiment
24. Varia
 - 24.1 Résolution heures supplémentaires
 - 24.2 Résolution Constructions Randard
 - 24.3 Résolution bris chemin
 - 24.4 Résolution MTQ
 - 24.5 Lettre appui Copernic
25. Correspondance diverse
26. Période de questions
27. Clôture et levée de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 est proposée par Mme Cathy Bishop. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du 22 juillet 2024, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2024 est proposée par Mme Sonia Roberge. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du 25 juillet 2024, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juillet 2024 est proposée par M. Michel Blondin. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

Le montant du compte en banque s'élève au 31 juillet 2024 à 237 730.38\$.

L'adoption des comptes est proposée par M. Michel Blondin. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Liste des comptes à payer				
#	Fournisseurs	Description	Remb/Subv	Montant
1	Postes Canada: 104,01\$	avis		34,67 \$
		2e avis		34,67 \$
		journal		34,67 \$
2	Coop Notre-Dame	produit entretien		180,31 \$
3	AddÉnergie	bornes	Programme 4500	22 057,95 \$
4	Charest, 1719,75\$	sleeve		275,71 \$
		retour core		-57,49 \$
		joint		897,36 \$
		seal, joint		604,17 \$
5	Sidevic, 103,27	box		14,16 \$
		box		14,39 \$
		lumière		74,72 \$
6	Buropro	livres	Fonds culturel	171,94 \$
7	Québec municipal	abonnement annuel 2024		189,71 \$
8	Centre du Camion Gauthier	vérification mécanique dénéigeuse		228,69 \$
9	Hamel propane, 2233,96\$	installation propane		1 832,39 \$
		livraison, bombonne		401,57 \$
10	Alain René, 1121,02\$	surveillance juin		560,51 \$
		surveillance mai		560,51 \$

11	Excavation Marquis Tardif, 3387,98\$	réparation parc, sable		1 491,60 \$
		bassin de sédiment et niveleuse		1 896,38 \$
12	LNA Hydrogéologie	coordination et supervision des travaux de réaménagement		2 326,32 \$
13	Somavrac, 420,21\$	ajustement taux, erreur facturation		219,71 \$
		ajustement taux, erreur facturation		200,50 \$
14	9413-3162 Québec (Marquis Tardif)	sable		1 681,23 \$
15	Eurofins, 774,66\$	test eau		720,32 \$
		test eau		54,34 \$
16	Sogetel	internet	remb citoyen	692,22 \$
			Total:	37 393,23 \$

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Liste des comptes de la délégation de pouvoir				
#	Fournisseurs	Description	Remb / Subv	Montant
1	Gouvernement du Québec	permis de réunion	Jeudis en chansons	59,50 \$
2	Miroslav Chum	plan et devis ponceau		4 052,87 \$
3	EXP, 11457,26\$	réfection de voirie	TECQ	3 179,06 \$
		réfection de voirie	TECQ	8 278,20 \$
4	Formation UBF	secourisme en milieu de travail		147,17 \$
5	Mira	don		50,00 \$
6	Somavrac	abat-poussière		20 884,09 \$
7	MRC Arthabaska, 7919,79\$	collecte		4 783,69 \$
		traitement matière		2 400,92 \$
		vidange fosse septique		735,18 \$
8	Hydro-Québec, 1435,36\$	Garage		227,39 \$
		Ancienne caserne		35,18 \$
		Parc		102,31 \$
		Usine eau		420,74 \$
		Lumière de rue		146,32 \$

		Centre communautaire		503,42 \$
9	Canton de Ham-Nord	formation Comité dérogation		785,00 \$
10	Postes Canada	Timbres		113,83 \$
11	Espaces de ressourcement	conférence Julie Marchand et Dominique Potvin	Nouveaux Horizons	250,00 \$
12	DHC Avocats, 146,60\$	Dossier urbanisme		48,87 \$
		Dossier fosse non conforme		97,73 \$
13	Télébec			114,91 \$
14	Mario St-Cyr	allocation et forfait cellulaire		524,77 \$
15	VFD	bearing		1 011,35 \$
16	Canac, 322,06\$	réparation parc		118,79 \$
		réparation parc		47,51 \$
		bris clôture	remb citoyen	136,16 \$
		bris clôture	remb citoyen	5,14 \$
		réparation glissade		14,46 \$
17	Santinel	matériel trousse 1er soin		96,18 \$
18	Annette Rossier	club de lecture	Nouveaux Horizons	57,00 \$
19	Karine Villeneuve	ménage		196,87 \$
20	Dollorama	attrape-mouche, ampoule		16,19 \$
21	Rock Auto	arbre de transmission		599,17 \$
22	Cartouche à rabais	encres		403,53 \$
34	paies employés			19 923,77 \$
			Total:	70 567,27 \$

DÉPÔT DE LA CONFIRMATION DES PAIEMENTS DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE

Mme Geneviève Boutin dépose les rapports et la preuve de paiement des déductions à la source datée du 31 juillet 2024 et payée le 1 août 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question

RAPPORT DES ÉLUS

Mme Sonia Roberge mentionne qu'il y aura un souper fête foraine et salon du livre organisé par le camp de jour de Notre-Dame-de-Ham le 15 août 2024 dès 17h.

2024-08-05-01 DÉPÔT CERTIFICAT REGISTRE 1^{ER} AOÛT 2024 ET ADOPTION RÈGLEMENT 450

Mme Geneviève Boutin dépose le certificat du registre tenu le 1^{er} août 2024 concernant les personnes habile à voter pour le règlement 450. Il n'y a eu aucune signature du registre. Le nombre de signatures nécessaires pour la tenue d'un référendum est de 53.

Considérant que le règlement numéro 450 est réputé avoir été accepté par les personnes habiles à voter, il est proposé par Mme Sylvie Turcotte d'effectuer le dépôt du règlement d'emprunt numéro 450 au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

2024-08-05-02 ADOPTION DU RÈGLEMENT 446 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham a adopté le plan d'urbanisme numéro 327;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer aux exigences du Schéma d'aménagement et de développement, ainsi qu'au projet de loi 67;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Sylvie Turcotte, conseillère à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 8 juillet 2024;

POUR CES MOTIFS il est proposé par Mme Sonia Roberge qu'il soit adopté le règlement numéro 446 modifiant le plan d'urbanisme numéro 326, qui se lit comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 3.8 intitulé « Contraintes et environnement naturel » est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant à la fin de la section « L'état de la situation » :

« Le périmètre urbain de la municipalité ne contient aucun îlot de chaleur, tel que présente le plan des îlots de chaleur à l'annexe 2. En 2023, l'Institut national de santé publique du Québec a identifié des catégories de variation de température de 1 (frais) à 9 (très chaud). Les catégories de variation de température 8 (chaud) et 9 (très chaud) ne sont pas présentes dans le périmètre urbain de la municipalité. »

Article 3

L'article 5.2.1 intitulé « Population » est modifié par l'ajout des paragraphes suivants à la fin de l'article :

« - Développer des milieux de vie inclusifs et sécuritaires permettant d'assurer le bien-être des groupes vulnérables

- Moyens de mise en œuvre :

- . assurer les déplacements sécuritaires des groupes vulnérables;
- . aménager le territoire selon le concept d'accessibilité universelle;
- . améliorer l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures permettant l'adoption de saines habitudes de vie;

. verdir le territoire afin de réduire les impacts des changements climatiques sur les populations vulnérables. »

Article 4

L'article 5.2.6 intitulé « Environnement » est modifié par l'ajout des paragraphes suivants à la fin de l'article :

« - Encourager le verdissement du périmètre urbain afin de réduire les effets d'îlots de chaleur ;

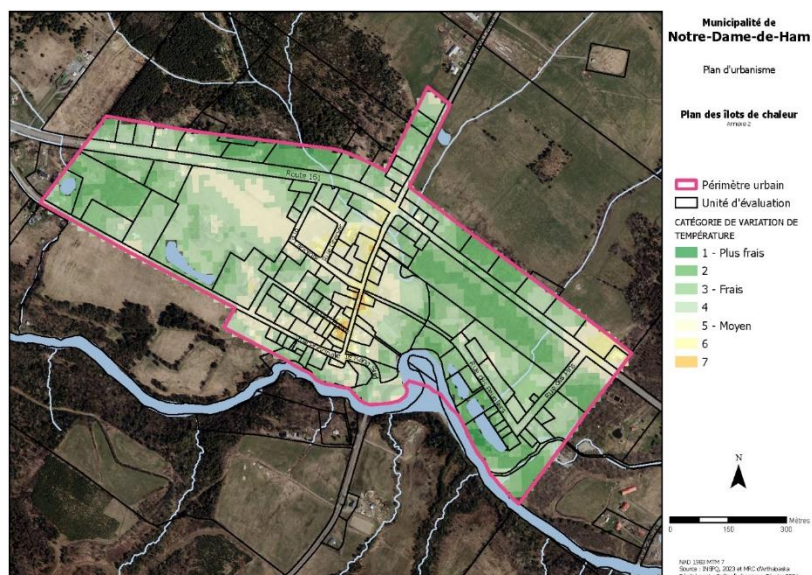
- Moyens de mise en œuvre :

. élaboration d'un cadre normatif adapté à la plantation et à la protection des arbres. »

Article 5

L'annexe 2 suivant est ajouté à la fin du plan d'urbanisme :

Annexe 2



Article 6

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1)

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 447 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 327

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier le règlement de zonage pour se conformer à la MRC et qu'elle souhaite faire des modifications ponctuelles ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite assouplir les normes de superficie des serres et de hauteur des clôtures résidentielles ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite permettre l'habitation unifamiliale dans la zone C5 et permettre le camping équestre (assujetti au règlement sur les usages conditionnels) et un entrepôt municipal dans la zone H4 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mme Cathy Bishop conseillère à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 8 juillet 2024;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller M. Steve Roy qu'il soit adopté le règlement numéro 447 modifiant le règlement de zonage numéro 327, tel qu'il apparaît dans le document annexé au présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT 448 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QU'un Règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé.

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de se doter d'un règlement sur les usages conditionnels pour gérer les résidences de tourisme et les campings équestres;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Éric Pariseau conseiller à la séance ordinaire du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 3 juin 2024;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 8 juillet 2024;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été présenté au Conseil municipal à la séance du 8 juillet 2024;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Turcotte soit adopté le règlement sur les usages conditionnels numéro 448, tel qu'il apparaît dans le document annexé au présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-05 RÉOLUTION AUTORISATION DE DÉPENSER PROJET FRR VOLET 4

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'autoriser les chargées de projets et la direction générale à effectuer les dépenses prévues au projet Mise en œuvre des politiques familiales, FRR volet 4 et de payer ces dépenses à même la subvention reçue au montant de 47 439\$.

2024-08-05-06 RÉOLUTION MISE EN ACTION DES POLITIQUES SOCIALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement.

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM.

SUR LA PROPOSITION de Mme Sonia Roberge

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

- d'autoriser Madame Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que Madame Cathy Bishop est l'élue responsable des questions familiales.

2024-08-05-07 RÉOLUTION NOUVELLE DEMANDE FONDS ACCESSIBILITÉ

Il est proposé par Mme Cathy Bishop d'autoriser Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière à effectuer une demande de financement dans le cadre du programme Fonds accessibilité du Gouvernement du Canada afin de rendre accessible le 15 rue Principale, d'ajouter des salles de bain accessible et des portes automatiques. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts et demande un montant de 125 000\$ au programme. Mme Geneviève Boutin est la personne autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-08 FONDS ACCESSIBILITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Steve Roy d'effectuer la commande de l'élévateur qui a été soumissionné par Élévation au montant de 61 850\$. En 2022, lors du

démarrage du projet, Élévation est la seule soumission reçue auprès des 3 soumissionnaires invités. La municipalité débutera également les démarches pour agrandir le balcon existant et faire l'aménagement du sol pour l'installation de l'élèveur.

2024-08-05-09 RÉSOLUTION INFO-TECH

Considérant que Info-Tech a été acquis par PG Solutions;

Considérant que PG Solutions demande de faire la migration de nos modules vers la plate-forme Aurora au coût de 5687,50\$;

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte de signer l'offre de PG Solutions. La dépense sera payée à même les surplus non affectés. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-10 RÉSOLUTION PROJET STATIONNEMENT INCITATIF, PHASE 1, PROJET MRC ARTHABASKA

Considérant les informations fournies par la MRC d'Arthabaska sur le projet de stationnement incitatif;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge de participer au projet de stationnement incitatif phase 1 et de nommer la MRC d'Arthabaska comme organisme mandataire de la demande. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à participer aux démarches en lien avec cette demande. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham cible le stationnement du 15 rue Principale comme endroit où sera implanté le stationnement incitatif et commande l'entièreté du matériel proposé. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-11 RÉSOLUTION APPEL DE SOUMISSION DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a obtenu par écrit l'accord de 50%+1 des résidents des chemins Bouchard et Nault;

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte le

mandat d'effectuer un appel d'offres auprès des entrepreneurs, le déneigement des chemins privés mentionnés. La municipalité effectuera le déneigement des chemins privés dont elle obtiendra 50% +1 de l'acceptation d'une des soumissions obtenues lors de l'appel d'offres.

2024-08-05-12 RÉOLUTION DEMANDE NOUVEAUX HORIZONS

Il est proposé par M. Steve Roy de nommer Mme Camille O'Byrne et Mme Mélina Dupras Rossier comme personnes responsables de la demande de financement au programme Nouveaux Horizons. Mesdames O'Byrne et Dupras Rossiers sont les personnes autorisées à signer en leur nom tous documents relatifs à cette demande. Un montant de 25 000\$ est demandé au fonds et la municipalité s'engage à payer sa part des coûts au projet. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-13 RÉOLUTION MANDAT DHC AVOCAT

Il est proposé par Mme Sonia Roberge de mandater DHC Avocat pour une injonction afin de régulariser les non-conformités suivantes du propriétaire du 26 rue Principale à Notre-Dame-de-Ham :

- Modification non conforme de l'installation septique;
- Le refus de maintenir collecter l'alarme de la fosse de rétention;
- Le refus de vidanger la fosse septique lorsque l'alarme de la fosse de rétention sonne;
- Le refus de retirer l'abri temporaire d'autos;
- Le refus de retirer les débris du terrain.

La dépense sera payée à même les surplus non affectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-14 RÉOLUTION INSPECTION DU BÂTIMENT

Il est proposé par M. Michel Blondin de mandater une firme d'inspection en bâtiment pour le 15 rue Principale, Notre-Dame-de-Ham. Adopté à

l'unanimité des conseillers présents. La dépense sera payée à même les surplus non affectés.

2024-08-05-15 RÉOLUTION HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par M. Steve Roy d'autoriser à Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière le paiement de 12 heures supplémentaires effectuées qu'elle a travaillé sur le dossier du règlement 450. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-16 RÉOLUTION CONSTRUCTIONS RANDARD

Considérant les travaux en cours effectués par Les Constructions Randard sur le pont du 2^e rang sud;

Considérant l'état des madriers de départ découvert suite au retrait du tablier du pont;

Il est proposé par M. Michel Blondin d'autoriser le remplacement de 4 madriers de départ et d'accepter l'avenant proposé par Les Constructions Randard au coût de 5 350.00\$. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-17 RÉOLUTION BRIS CHEMIN

Il est proposé par Mme Cathy Bishop de faire la réclamation à Transport Gaulait et à Gaudreau pour le bris des chemins du 1^{er} rang centre et du 1^{er} rang Nord suite à la sortie de route de leur véhicule.

2024-08-05-18 RÉOLUTION MTQ

Il est proposé par Mme Sonia Roberge d'effectuer une demande au ministère du Transport pour l'élagage d'arbres et d'arbustes dans la marge de la route 161 à la hauteur de la Coopérative de solidarité de Notre-Dame-de-Ham afin d'améliorer la sécurité des véhicules. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-05-19 RÉOLUTION COPERNIC

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte d'appuyer la demande de Copernic en lien avec la recherche sur l'environnement des salamandres pourpres. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCES DIVERSES

Aucune correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Chantal Côté se demande à quoi servira le fonds accessibilité au centre communautaire.

M. Nicolas Côté mentionne que la municipalité n'a pas de vision globale du projet de la Proie du chien et du centre communautaire.

M. Nicolas Côté mentionne que le radar de la rue Principale ne fonctionne pas.

Mme Geneviève Cloutier s'informe si le projet d'agrandissement du centre communautaire est annulé.

Mme Geneviève Cloutier se questionne sur la zone de villégiature.

M. Nicolas Côté propose d'inclure le projet de stationnement incitatif dans l'aménagement de la Proie du chien.

Mme Chantal Côté se demande si la Fabrique étudie l'avenir de l'église.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité des conseillers présents de fermer la séance à 20h35.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, la greffière-trésorière certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Geneviève Boutin

Directrice générale
greffière-trésorière